

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2011

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne le compte rendu de la dernière séance qui est approuvé par l'ensemble des membres présents.

## **PROJET DE FUSION DU SYNDICAT DES EAUX DE LA VEAUNE ET DU SYNDICAT DES EAUX DE L'HERBASSE**

Au vu des différents aspects ne semblant pas opportun, le Conseil municipal, par 11 voix contre et 4 abstentions, émet un avis défavorable au projet de fusion entre le Syndicat Intercommunal des eaux de la veaune et le Syndicat Intercommunal des eaux de l'herbasse.

## **PROJET DE FUSION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE L'HERMITAGE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TOURNONAIS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales. Après débats, le Conseil municipal, par 8 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions, émet un avis favorable à la fusion de la Communauté de Communes Pays de l'Hermitage et la Communauté de Communes du Tournonais.

## **GARDERIE : TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2011-2012**

A l'unanimité les tarifs de la garderie municipale sont fixés comme suit pour l'année scolaire 2011-2012.

- forfait annuel : 100 euros par enfant pour l'année scolaire 2011-2012
- forfait trimestriel : 50 euros par enfant pour l'année scolaire 2011-2012
- forfait mensuel : 20 euros par enfant pour l'année scolaire 2011-2012
- ticket journalier : 3.50 euros par enfant pour l'année scolaire 2011-2012

## **RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2011-2012**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants : repas cantine 3,50 euros.

## **RENOUVELLEMENT CONTRAT LOGICIEL**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les offres de JVS MAIRISTEM pour le renouvellement des logiciels. Après analyses des offres le Conseil municipal, opte, à l'unanimité pour la gamme Horizon Villages On-Line (bibliothèque complète des logiciels Horizon).

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne un coordonnateur communal du recensement qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2012.

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire présente la demande de l'U.N.R.P.A. sollicitant l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle de 100 euros à l'UN.R.P.A. (Les Roses d'Automne) pour la semaine bleue.

Pour extrait  
en Mairie, le 8 juillet 2011  
le Maire,